

01 OCT 2004

Ministère de la Communauté française
Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 29 Sep 2004
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Gérard BOUILLOT
Secrétaire général
Fédération ens. prom. sociale catholique
Secrétariat Général Ens. Catholique
rue Guimard 1
1040 BRUXELLES

Ref.: / Dossier pédagogique 3679

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Rectification du code de référence et/ ou du classement de l'unité de formation :
FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE EN ALGOLOGIE

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'unité de formation mentionnée sous rubrique
doit être reprise sous le code suivant :

82 24 01 U 34 S 2

Cette unité de formation est classée au niveau :

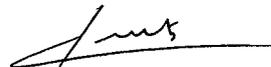
34 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT

Le dossier d'admission aux subventions sera corrigé en fonction de cette rectification.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann



Nicole SCHETS
Directrice

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

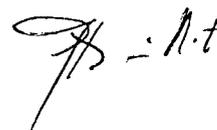
UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> (1) Communauté française | <input checked="" type="radio"/> (1) Libre confessionnel |
| <input type="radio"/> (1) Provincial et communal | <input type="radio"/> (1) Libre non confessionnel |

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 27 mai 2004



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE EN ALGOLOGIE

.....

.....

| | |
|---|---|
| 82 240 103452 | |
| CODE DE L'U.F. (3) 82210503481 | CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804 |

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="radio"/> (1) Enseignement secondaire de : | <input type="radio"/> (1) transition | <input type="radio"/> (1) qualification |
| du degré : | <input type="radio"/> (1) inférieur | <input type="radio"/> (1) supérieur |
| <input checked="" type="radio"/> (1) Enseignement supérieur de type court | <input type="radio"/> (1) Enseignement supérieur de type long | |

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur | | | |
|--|----------------------------------|---------------------------------|-----------------------|
| Proposition de classement | (1) | Classement du Conseil supérieur | (1) |
| Technique | <input type="radio"/> | Technique | <input type="radio"/> |
| Economique | <input type="radio"/> | Economique | <input type="radio"/> |
| Paramédical | <input checked="" type="radio"/> | Paramédical | <input type="radio"/> |
| Social | <input type="radio"/> | Social | <input type="radio"/> |
| Pédagogique | <input type="radio"/> | Pédagogique | <input type="radio"/> |
| Agricole | <input type="radio"/> | Agricole | <input type="radio"/> |
| Maritime | <input type="radio"/> | Maritime | <input type="radio"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3..... de 1 page(s) (2)

8. Programme des cours : Repris en annexe n° 4..... de 2 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5..... de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6..... de 1 page(s) (2)

-
- (1) Cocher la mention utile
 - (2) A compléter
 - (3) Réservé à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

822401U3452

| | | | |
|--------------------|------------------------|----------------------------------|-----|
| CODE DE L'U.F. (3) | 82210503481 | CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) | 804 |
|--------------------|------------------------|----------------------------------|-----|

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

| 1. <u>Dénomination des cours</u> (2) | <u>Classement des cours</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes</u> |
|---|-----------------------------|--------------------|---------------------------|
| | (2) (5) | (2) (6) | (2) |
| Physiopathologie de la douleur | C.T. | B | 20 |
| Evaluation de la douleur | C.T. | B | 6 |
| Thérapeutique de la douleur | C.T. | B | 18 |
| Séminaire d'actualisation des pratiques de soins aux patients douloureux | C.T. | F | 18 |
| Psychologie appliquée à la prise en charge de patients douloureux | C.T. | B | 12 |
| Aspects socio-économiques, culturels et éthiques de la prise en charge de patients douloureux | C.T. | B | 8 |
| | | | |
| 2. <u>Part d'autonomie</u> | | P | 18 |
| | | | |
| | | Total des périodes | 100 |

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD
PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

21 JUIN 2004

Date :

Signature :

COPIE CONFORME


Nicole SCHETS
Directrice

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Formation pluridisciplinaire en algologie

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à des professionnels de la santé (infirmier(ère), kinésithérapeute, psychologue ou gradué en psychologie, ergothérapeute et médecin) de développer, en fonction de leurs compétences professionnelles propres, des savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de la prise en charge globale des patients atteints de douleurs, à domicile ou en institution.

Formation pluridisciplinaire en algologie

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- décrire de manière générale les caractéristiques anatomiques et physiologiques du système nerveux ;
- décrire et expliquer de manière générale les voies, les modes d'administration et les mécanismes d'action des médicaments ;
- exprimer sa propre perception de la relation soignant-soigné y compris son cheminement personnel dans l'approche de la souffrance.

Titres tenant lieu

Diplôme d'infirmier(ère) gradué(e)
Brevet d'infirmier(ère) hospitalier(ère)
Diplôme de gradué(e) en kinésithérapie
Diplôme de licencié(e) en kinésithérapie
Diplôme de gradué(e) en psychologie
Diplôme de licencié(e) en psychologie
Diplôme de gradué(e) en ergothérapie
Diplôme de docteur en médecine

Formation pluridisciplinaire en algologie

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le "*Séminaire d'actualisation des pratiques de soins aux patients douloureux*", il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 16 apprenants.

Formation pluridisciplinaire en algologie

ANNEXE 4

PROGRAMME DES COURS

Physiopathologie de la douleur

L'apprenant sera capable :

- de distinguer les différents types de douleurs ;
- de décrire les voies et modes de transmission de la douleur en fonction des théories actuellement reconnues ;
- d'utiliser la terminologie spécifique au domaine de la douleur ;
- de décrire les caractéristiques ainsi que les mécanismes physiopathologiques liés à des douleurs d'origine diverses telles que :
 - o douleurs postopératoires ;
 - o douleurs d'origine neurologique ;
 - o douleurs liées à des soins dispensés.

Evaluation de la douleur

L'apprenant sera capable:

- de réaliser l'anamnèse d'un patient douloureux ;
- de décrire les règles générales de l'évaluation de la douleur ;
- de décrire les outils existants pour évaluer la douleur ;
- de choisir adéquatement un outil d'évaluation de la douleur en fonction des caractéristiques du patient ;
- de transmettre les résultats de l'évaluation de la douleur d'un patient selon une forme et une terminologie adéquates.

Thérapeutique de la douleur

L'apprenant sera capable:

- de citer les antalgiques utilisés pour contrôler les différents types de douleur ainsi que les substances médicamenteuses adjuvantes et préciser pour chacun :
 - o le lieu de l'action pharmacologique,
 - o le principe actif,
 - o les effets attendus,
 - o les indications et contre-indications,
 - o les voies et modes d'administration,
 - o les effets secondaires,
 - o la surveillance spécifique du traitement ;
- de justifier les schémas ou protocoles antalgiques appliqués dans différents contextes cliniques ;
- de décrire les techniques non pharmacologiques de contrôle de la douleur et d'en préciser les indications et modalités d'application ;
- de décrire la fonction placebo et sa place dans la prise en charge de la douleur ;

Formation pluridisciplinaire en algologie

- d'expliquer le phénomène d'automédication dans la prise en charge de la douleur ;
- d'adapter les principes d'approche préventive au contrôle de la douleur.

Séminaire d'actualisation des pratiques de soins aux patients douloureux

L'apprenant sera capable, à partir de l'analyse de cas :

- de contribuer, selon ses compétences professionnelles propres, à la mise en place et à la surveillance de traitements médicamenteux appliqués dans des douleurs de diverses origines.

Psychologie appliquée à la prise en charge de patients douloureux

L'apprenant sera capable :

- de se situer en tant que professionnel de la santé face à la douleur, au patient douloureux et aux moyens mis en œuvre pour y faire face ;
- d'identifier les processus affectifs, cognitifs et comportementaux en jeu dans la situation du patient douloureux ;
- d'identifier l'impact réciproque de la situation du malade douloureux sur la famille et l'environnement du patient ;
- de mettre en œuvre, dans le cadre de ses compétences, les attitudes et les interventions nécessaires à la modification des processus affectifs, cognitifs et comportementaux en jeu dans la situation douloureuse ;
- d'identifier la(les) stratégie(s) développée(s) par le malade et/ou son entourage pour faire face à la situation, et d'en évaluer la pertinence ;
- d'expliquer l'utilité des échelles d'évaluation de l'anxiété et de la dépression.

Aspects socio-économiques, culturels et éthiques de la prise en charge de patients douloureux

L'apprenant sera capable :

- de décrire les composants socio-économiques et culturels susceptibles d'influencer le comportement du patient douloureux ou la façon dont il gère son traitement ;
- de mener une réflexion éthique relative à des situations douloureuses vécues par des patients ainsi que vis-à-vis des thérapeutiques envisagées pour lutter contre la douleur.

Formation pluridisciplinaire en algologie

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable, à partir de l'étude d'un cas clinique et selon ses propres compétences professionnelles :

- de décrire l'anatomie et la physiologie de la douleur ;
- d'expliquer les mécanismes physiopathologiques en jeu ;
- de rédiger l'anamnèse d'un patient douloureux ;
- de choisir l'outil d'évaluation de la douleur approprié et d'en expliquer le but et les modalités d'utilisation au patient et à son entourage ;
- d'effectuer l'analyse critique d'un traitement antalgique ;
- de développer la prise en charge spécifique du patient et/ou de son entourage ;
- d'identifier les mécanismes psychologiques mis en œuvre par le patient et/ou son entourage vis-à-vis de la situation douloureuse et d'y répondre adéquatement.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la pertinence et l'adéquation des interventions proposées ;
- la cohérence présente dans l'argumentation des options défendues ;
- le niveau d'intégration des notions scientifiques mises en œuvre.

Formation pluridisciplinaire en algologie

ANNEXE 6

CHARGES DE COURS

Pour le cours de « *Physiopathologie de la douleur* », le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera porteur d'un diplôme de l'enseignement universitaire à orientation paramédicale ou médicale et justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine de l'algologie ou de l'anesthésie.

Pour le cours de « *Evaluation de la douleur* », le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera porteur d'un diplôme de l'enseignement universitaire à orientation paramédicale ou médicale et justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins deux années dans un service hospitalier ou extra-hospitalier prenant en charge le contrôle de la douleur.

Pour le cours de « *Thérapeutique de la douleur* », le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera porteur d'un diplôme de l'enseignement universitaire à orientation paramédicale ou médicale et justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins deux années dans un service hospitalier ou extra-hospitalier prenant en charge le contrôle de la douleur.

Pour le « *Séminaire d'actualisation des pratiques de soins aux patients douloureux* », le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera porteur d'un diplôme de l'enseignement universitaire à orientation paramédicale ou médicale et justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins deux années dans un service hospitalier ou extra-hospitalier prenant en charge le contrôle de la douleur.

Pour le cours de « *Psychologie appliquée à la prise en charge de patients douloureux* », le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera porteur d'un diplôme de psychologue et justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins deux années dans un service prenant en charge le contrôle de la douleur.

Pour le cours de « *Aspects socio-économiques, culturels et éthiques de la prise en charge de patients douloureux* », le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera porteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type long ou de type court à orientation paramédicale, sociale, économique ou juridique et justifiera d'une expérience professionnelle récente d'au moins deux années dans le domaine de l'algologie.

SE 672

3679

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION

Date de dépôt : 02/07/2004

Date d'approbation :

« Formation pluridisciplinaire en algologie »

Date d'application :

Date limite de certification :

| Code régime 1 provisoire | Code domaine | Intitulé régime 1 provisoire | Code régime 1 provisoire | Code domaine | Intitulé régime 1 provisoire | Code Cirso régime 2 | Code domaine | Intitulé régime 2 | Niv. | Type | Vol. |
|---|--------------|--|--------------------------|--------------|---|---------------------|--------------|-------------------|------|------|------|
| 82 24 01 U 34 S 82 24 01 U 34 S | 804 | Formation pluridisciplinaire en algologie (100 p.) | 82 24 01 U 34 S | 804 | Formation pluridisciplinaire en algologie (90 p.) | | | NEANT | | | |